

I.—Forces militaires.

La Milice du Canada est constituée par la loi de la Milice; elle se divise en Milice Active et Milice de Réserve; la Milice Active se subdivise en deux fractions: permanente et temporaire.

Milice Permanente.—Elle se compose des unités suivantes:

Cavalerie.—Dragons Canadiens; Régiment de Lord Strathcona.

Artillerie.—Brigade d'artillerie montée (Batteries A, B et C); Artillerie à pied (Compagnies Nos 1, 2, 3, 4 et 5.)

Génie.—13 détachements de cette arme.

Signaleurs.—Corps de signaleurs.

Infanterie.—Le régiment Royal Canadien; le régiment d'infanterie légère de la Princesse Patricia; le 22e régiment (Canadien-Français.)

Intendance.—12 détachements.

Service médical.—12 détachements.

Service vétérinaire.—8 détachements.

Train des équipages.—12 détachements.

Payeurs.—12 détachements.

Secrétaires d'état-major.—12 détachements.

Ecoles d'instruction.—Ecole des armes à feu portatives.—C'est l'unique école qui soit une unité indépendante de la Force permanente, mais il existe des écoles d'instruction dans chacune des garnisons de la Force permanente.

Milice Temporaire.—Elle consiste en:

34 régiments de cavalerie et d'infanterie montée.

61 batteries d'artillerie légère de campagne.

19 batteries et 9 compagnies d'artillerie moyenne et lourde.

15 compagnies de campagne.

2 compagnies de forteresse.

7 escouades du génie.

16 compagnies de signaleurs.

2 compagnies de signaleurs de forteresse.

7 escouades du corps des signaleurs.

12 compagnies de cyclistes.

43 compagnies d'entraînement, à l'usage des officiers.

123 bataillons d'infanterie.

15 unités de mitrailleuses.

21 compagnies d'intendance.

82 unités de brancardiers et infirmiers.

11 détachements du corps dentaire.

11 détachements du corps vétérinaire.

11 détachements de pontonniers.

13 détachements du corps des payeurs.

Le tableau qui suit énumère le nombre des hommes et des chevaux de la milice active canadienne, soit permanente, soit temporaire.